

Chapitre 7 - La comptabilisation des opérations relatives aux fournisseurs

Synthèse

1. La comptabilisation d'une facture d'achat

Rappel : La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- Quand une entreprise vend, la TVA qu'elle collecte constitue une créance de l'État vis-à-vis d'elle. Elle s'enregistre au crédit du compte « 44571 – TVA collectée ».
- Quand une entreprise achète, la TVA qu'elle déduira constitue une dette de l'État envers elle. Elle s'enregistre au débit du compte « 44566 – TVA déductible sur autres biens et services ».

1.1. L'enregistrement d'une facture d'achat sans réduction

Pour le client, l'enregistrement d'une facture doit correspondre à un achat. Selon son activité, le compte de produits à mouvementer est différent.

Numéro	Intitulé	Contenu
601	Achats stockés – Matières premières	Achats de biens destinés à la transformation dans le processus de production de manière à obtenir un produit fini.
602	Achats stockés – Autres approvisionnements	Achats de matières, fournitures et emballages à caractère industriel ou administratif et qui font l'objet d'un suivi.
605	Achats de matériel, équipements et travaux	Achats de biens qui seront incorporés dans un produit fini, mais sans qu'ils soient transformés.
606	Achats non stockés de matières et fournitures	Achats de biens consommables à caractères industriels ou administratifs, qui ne font pas l'objet d'un suivi de stocks.
607	Achats de marchandises	Achats de biens destinés à être revendus en l'état (entreprises commerciales).

La dette constatée envers un achat est constatée au crédit du compte 401. Fournisseurs.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours.

L'écriture (au journal des achats) est la suivante :

		15/10/N		
607		Achats de marchandises - HT	2 000	
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	400	
	401	Fournisseurs - TTC		2 400
		Facture n°		

1.2. [L'enregistrement d'une facture d'achat avec réduction](#)

Le vendeur peut accorder au fournisseur une ou plusieurs réductions commerciales et/ou financières.

- **Les achats avec réductions commerciales**

Les réductions commerciales sont comptabilisées au net commercial.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 %.

Calcul = Net commercial : $2\,000 \times 0,9 = 1\,800$ € HT.

		15/10/N		
607		Achats de marchandises - HT	1 800	
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	360	
	401	Fournisseurs - TTC		2 160
		Facture n°		

- **Les achats avec réductions financières**

Contrairement aux réductions commerciales, l'escompte s'enregistre. C'est un produit pour l'acheteur. Elle est toujours comptabilisée dans un compte distinct afin d'impacter les charges financières. Le compte utilisé est : 765 - Escomptes reçus.

Remarque : certains auteurs estiment que, pour **les biens stockés**, seul le montant net de toute réduction, y compris, les escomptes de règlement, doit figurer dans le compte de charges par nature concerné.

Pour la suite du cours, nous allons appliquer la 1^{re} version, en utilisant le compte 765.

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N. TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise financière de 10 %.

Calcul = Net commercial : 2 000 HT

Escompte : $2\,000 \times 0,1 = 200$

Net financier : 1 800 HT

TVA : 360 ($1\,800 \times 0,2$)

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	2 000
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	360
	765	Escompte obtenu - Montant de l'escompte	200
	401	Fournisseurs - TTC	2 160
		Facture n°	

- **Les achats avec réductions commerciales et financières**

Exemple : Une entreprise achète des marchandises réalisées par l'entreprise L pour 2 000 € HT le 15/10/N TVA 20 %. Règlement dans 30 jours. L'entreprise accorde une remise commerciale de 10 % et une réduction financière de 5 %.

Montant brut HT		2000
Remise	10%	200

Calcul :

Net commercial		1800
Escompte	5%	90
Net financier		1710
TVA	20%	342
Net à payer		2052

		15/10/N	
607		Achats de marchandises - HT	1 800
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	342
	765	Escompte obtenu - Montant de l'escompte	90
	401	Fournisseurs - TTC	2 052
		Facture n°	

1.3. L'enregistrement comptable du règlement

Le règlement du fournisseur est enregistré dans un journal auxiliaire de banque (BQ).

		15/10/N	
401		Fournisseurs - TTC	2 052
	512	Banque - TTC	
		Règlement n°	2 052

2. La comptabilisation d'une facture d'avoir

2.1. Les motifs d'établissement des avoirs

- **Les avoirs pour rectification d'erreur**

- Une facture de doit peut comporter des erreurs de quantité (entre ce qui a été commandé et livré, d'une part, et ce qui a été facturé, d'autre part) ou de prix (par exemple lorsque le prix facturé est supérieur à un tarif contractuel).

- **Le retour de biens livrés ou prêtés**

- Les avoirs pour restitution et déconsignation d'emballages.
- Les avoirs pour retour de marchandises (la qualité ou l'état des marchandises reçues ne sont pas acceptables ou ne correspondent pas à ce qui était prévu).

- **Les réductions après facturation**

- Les avoirs pour escompte conditionnel : Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le client paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA déductible.
- Les avoirs pour ristourne de fin de période (à la fin d'une période donnée (le plus souvent l'année, mais parfois le semestre ou le trimestre), une ristourne peut être accordée en cas de volumes d'achat importants).

2.2. [La comptabilisation des avoirs](#)

- **La comptabilisation d'un avoir pour retour de marchandises et rectification d'erreur**

Dans ce cas, la facture d'avoir s'enregistre à **l'inverse** de la facture de doit correspondante.

Exemple : L'acheteur réalise un retour de marchandise pour 200 € HT. TVA 20%.

		15/10/N		
401	6. 44566	Achat de... - Net commercial TVA déductible - TVA Fournisseurs – TTC	240	200 40

- **La comptabilisation d'un avoir pour réduction accordée après l'achat**

- **Avoir pour réduction commerciale**

Exemple : En fin d'année, l'entreprise obtient une ristourne de 150 € HT - TVA 20 % pour un client ayant acheté des volumes importants.

		31/12/N		
401	60911 44566	RRR sur achat - Remise TVA déductible sur ABS - TVA Fournisseurs - TTC	180	150 30

		Avoir n°		
--	--	----------	--	--

- Avoir pour réduction financière (escompte conditionnel)

Dans certains cas, la facture initiale prévoit que si le fournisseur paie plus tôt que l'échéance mentionnée, une réduction financière lui sera attribuée. On parle d'escompte conditionnel. Cet escompte se calcule sur le brut ou net commercial et vient faire diminuer la TVA collectée.

Exemple : Une facture de 2400 € TTC (20 % de TVA) a été réglée sous 8 jours. De ce fait, nous recevons un avoir pour un escompte accordé de 5 %.

Calcul : $2\,400 * 5\% = 120$ TTC d'avoir, HT = $120 / 1,2 = 100$ € HT. TVA = 20 €.

		31/12/N		
	765	Escomptes obtenus		100
	44566	TVA déductible sur ABS - TVA		20
401		Fournisseurs - TTC	120	
		Avoir n°		

Cas particulier de l'escompte, l'utilisation d'un compte de TVA déductible avec un compte de produit.

3. La comptabilisation des frais de transport lors d'opérations d'achats

Toute opération commerciale est susceptible d'occasionner des frais accessoires. C'est en particulier le cas du transport. Les frais de port peuvent être pris en charge par le fournisseur ou par le client. Selon le cas, la comptabilisation est différente.

Dans le cas où un achat principal concerne un **achat non stocké** ou **il n'est pas possible d'affecter de manière certaine les frais à un bien**, les frais accessoires sont, en principe, inscrit aux comptes 624. Transport de biens (**inscription dans les comptes de charges par nature**).

Exemple : Achat de m/ses, montant brut 600 € HT. Remise commerciale de 10 %. Port forfaitaire de 50 €. TVA de 20%.

Net commercial : $600 * 0,9 = 540 + 50 = 590$ net HT.

TVA = 590 * 20 % = 118 de TVA.

Net à payer de 708 € TTC.

		X/X/N	
607		Achats de marchandises - HT	540
624		Transport	50
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	118
	401	Fournisseurs - TTC	708
		Facture n°	

À noter que, dans le cas du port forfaitaire, le taux de TVA applicable à cette prestation est celui auquel sont soumises les marchandises livrées.

Lorsque les frais peuvent être rattachés de manière certaine à une catégorie de marchandises, de matières, l'entreprise doit les ajouter au prix d'achat et les comptabiliser au débit du compte d'achat concerné.

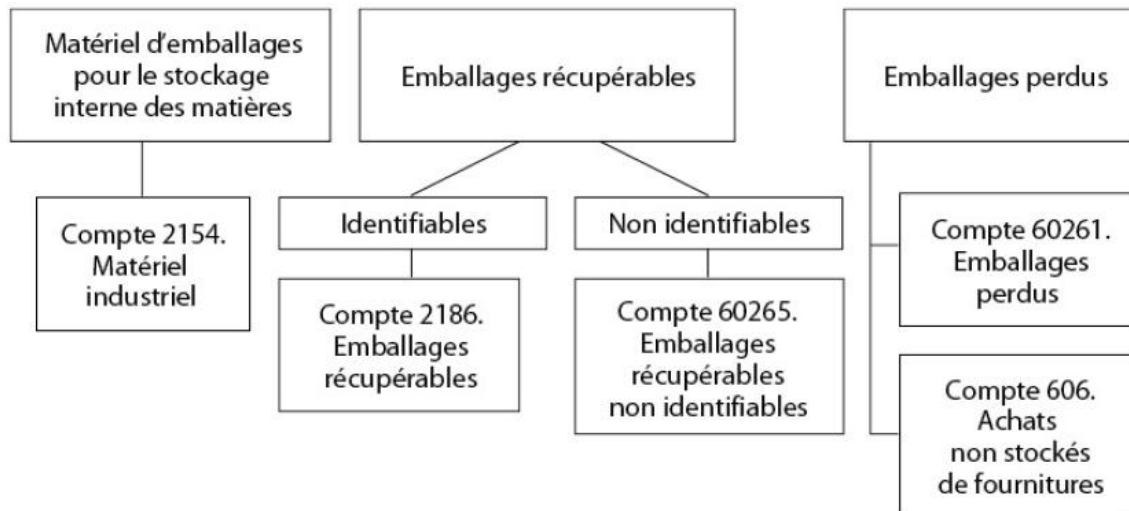
		X/X/N	
607		Achats de marchandises - HT	590
44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	118
	401	Fournisseurs - TTC	708
		Facture n°	

Bien lire le sujet pour connaître le mode d'enregistrement.

4. Les emballages

La comptabilisation des emballages dépend de leur nature. Les emballages non commerciaux comme les citernes et les emballages récupérables identifiables sont immobilisés. Ils sont comptabilisés respectivement dans un compte 2154 et dans un compte 2186.

Les autres emballages sont comptabilisés en charges. Le compte 60261 est utilisé pour les emballages perdus. Le compte 60265 est utilisé pour les emballages récupérables, mais non identifiables et le compte 60267 est utilisé pour les emballages mixtes.



Dans la suite de cette partie, nous verrons plus précisément la problématique des emballages consignés.

4.1. [La consignation des emballages](#)

Chez l'acheteur, la consignation est enregistrée au crédit du compte **4096** : Fournisseurs, créances pour emballages consignés ».

Exemple : Achat de marchandises

Net commercial	960
Port forfaitaire	80
TVA 20%	208
2 caisses consignées	20
Net à payer	1268

		X/X/N	
607	Achats de marchandises - HT	960	
624	Transport	80	

44566		TVA sur biens et services (ABS) - TVA	208	
4096		Fournisseurs, emballages	20	
	401	Fournisseurs - TTC		1 268
		Facture n°		

4.2. [Le retour de la consignation](#)

2 situations : soit la déconsignation s'effectue au même prix que la consignation, soit elle s'effectue à un prix inférieur.

- **Déconsignation au prix de la consignation**

Il s'agit dans ce cas de solder le compte 4096.

			Date de facture		
	401	4096	Fournisseurs, emballages		20
		Fournisseurs		20	
		Facture n°...			

- **Déconsignation à un prix inférieur**

Le prix inférieur s'explique par des emballages abîmés.

Exemple : prix initial 20 € pour les 2 caisses. Le nouveau prix est de 15 € pour les 2 caisses.

Calcul : Mali (perte) : $20 - 15 = 5$ €. Attention, il faut y soustraire la TVA (ici 20%). $5/1,2 = 4,17$ HT et 0,83 € de TVA.

401		X/X/N		
	4096	Fournisseurs	15	
		Frs, emballages		20
60262		Malis sur emballages	4,17	
44566		TVA sur ABS	0,83	
		Facture n°		

4.3. Les emballages conservés ou détruits

En cas de non-retour, les emballages font l'objet d'un suivi de stocks par l'acheteur. Il convient de débiter le compte 6026 Emballages ou le compte 606. Achats non stockés de matières et fournitures.

Exemple : prix initial 20 € pour les 2 caisses. L'entreprise décide de garder les caisses. Le vendeur accepte de les laisser au prix de 30 € HT.

		X/X/N		
401		Fournisseurs	16	
	4096	Frs, emballages		20
6026/606		Emballages / Achats non stockés	30	
44566		TVA sur ABS	6	
		Facture n°		

Dans le cas où l'acheteur a perdu ou détruit l'emballage, le compte à débiter est le compte **6136.**

Malis sur emballage au lieu des comptes de charges précités.

5. Les achats réalisés au sein de l'Union Européenne

On parle d'acquisitions intracommunautaires. Ces opérations sont soumises à la TVA française. Dans la mesure où le fournisseur européen ne facture pas la TVA, l'entreprise doit calculer et enregistrer deux TVA distinctes : une TVA à payer (4452. TVA due intracommunautaire) et une TVA déductible sur achats. **On parle d'autoliquidation.**

Exemple : facture allemande de 1 000 € de marchandises, le 01/03/N. Le fournisseur allemand a fourni son numéro de TVA.

		01/03/N		
607		Achats de m/ses	1 000	
44566		TVA sur ABS	200	
	401	Frs allemand		1000

	4452	TVA due intracommunautaire Facture n°	200
--	------	--	-----

La facture reçue peut être libellée en devises si le pays d'origine n'a pas adopté l'euro comme monnaie (Bulgarie, Croatie, Tchéquie...). Il est donc nécessaire de convertir le montant de la facture en euros avant de calculer la TVA (toujours principe de l'autoliquidation).

6. Les achats réalisés hors de France et libellés en devises

Une entreprise peut être amenée à réaliser des achats en devises – c'est-à-dire des achats libellés dans une monnaie autre que l'euro. Lorsque tel est le cas, il détient une dette exprimée dans une monnaie étrangère. Si le règlement n'est pas immédiat, le problème est que la valeur de la dette convertie en euros va varier entre la date de facturation et la date d'encaissement.

6.1. La comptabilisation d'un achat en devises

Toute facture d'achat à l'étranger doit être traitée en trois étapes : la conversion de la dette en euros, le calcul et le paiement des droits de douane et l'incidence au niveau de la TVA.

- **La conversion de la dette en euros**

Pour faire la conversion, veiller à bien prendre le cours d'une unité de devise (ex. : 1 USD), qui donne une certaine quantité d'euros (ex. : 0,8674 EUR).

Exemple : Le 15/04/N, le fournisseur américain envoie la facture d'achat de marchandises de 1000 USD. La parité est de 1 USD = 0,91 Euros.

Conversion : $1000 \times 0,91 = 910 \text{ €}$

- **Le paiement des droits de douane**

Très souvent, les marchandises importées sont soumises à des droits de douane dès leur entrée sur le territoire national. Ces droits de douane figurent sur la facture du transitaire en douanes. Ces droits sont soumis à TVA. Il est possible d'intégrer les droits de douane dans le compte d'achat.

- **Le calcul et le versement de la TVA**

Depuis le 1er janvier 2022, l'écriture est quasiment identique à celle d'un achat de services intracommunautaire, puisqu'il y a autoliquidation de la TVA. Le plan comptable ne prévoyant pas de compte spécifique pour la TVA due extracommunautaire, on peut créer le compte **445798 TVA due extracommunautaire** au crédit et au débit **445668 Etat - TVA déductible sur importations de biens**.

Exemple : Suite de l'exemple, pour le calcul de la TVA : montant des achats x Taux de TVA = 910 x 20 % = 182 € de TVA.

- **L'enregistrement comptable de l'importation et de la TVA**

Les biens acquis font l'objet d'un transit en douane. L'entreprise peut effectuer les formalités de douane elle-même ou s'adresser à un transitaire. Dans les 2 cas, elle doit enregistrer 2 documents : la facture du fournisseur et la facture du transitaire.

Pour le transitaire, l'entreprise a le choix entre inscrire le montant en charge (6224, rémunération du transitaire) ou l'intégrer dans le coût d'acquisition de la marchandise.

Exemple : Suite de l'exemple, une facture du transitaire de 120 € TTC (20% de TVA) complète la transaction.

607	401	01/04/N		910	910
		Achat de marchandises			
		Fournisseurs américains			
		Facture n°			

6224	445798 401	01/04/N		100	182 120
445668		Rémunération du transitaire		182	
44566		Etat - TVA déductible sur importations		20	
		TVA sur ABS (transitaire)			
		TVA due extracommunautaire			
		Frs. transitaire			

		Facture n°		
--	--	------------	--	--

6.2. Le paiement des dettes en devises

Tous les jours, le cours des monnaies fluctue. Le montant d'une facture d'achat libellé en devise, qu'il faut convertir en euros pour son enregistrement, ne sera pas le même lorsqu'il faudra payer ultérieurement. En effet, à la date du paiement, le cours des monnaies entre elles a certainement changé et l'enregistrement du paiement donnera un montant différent. Parfois, le client y gagne, si le montant à payer est moins élevé qu'à la date d'achat (compte 766 – Gains de change), mais parfois c'est l'inverse, il est perdant (compte 666 – Pertes de change).

Exemple : Suite de l'exemple, paiement le 15/07/N, à la date de paiement, le cours du dollar est de 1USD = 0,8875 €.

Calcul : $1\,000\text{ USD} \times 0,8875 = 887,75\text{ €}$. Début avril, la dette était de 910 € (hors frais de douane et TVA). On observe un gain de change de 22,25 €

		15/07/N		
401		Fournisseurs	910	
	512	Banque		887,75
	766	Gains de change		22,25
		Règlement n°		

7. Les achats de prestations de services : traitement particulier de la TVA

Attention : depuis le début du chapitre, celui-ci traitait des achats de marchandises. Le traitement des achats de prestations de services est différent **au niveau de la TVA**.

Rappel :

Le fait générateur (c'est-à-dire le moment où la TVA prend naissance), dépend de la nature de l'achat.

Achat d'un bien	Fait générateur : la livraison du bien	Le fait générateur et la déductibilité coïncident
	Déductibilité : la livraison du bien	

Achat d'un service (<u>TVA sur les encaissements</u>)	Fait générateur : l'exécution de la prestation	Le fait générateur et la déductibilité ne coïncident pas
	Déductibilité : le paiement de la prestation	

Remarque : la déductibilité permet d'utiliser le compte « 44566 – TVA déductible sur ABS »

7.1. Traitement des avances et acomptes versés sur achats de services

La TVA est déductible lors du versement d'une avance ou d'un acompte, en contrepartie, il faut créditer un compte de TVA en attente. **Depuis 2023, c'est le même principe pour un acompte sur biens.**

Exemple : le 01/05/N, nous versons un acompte de 600,00 € au fournisseur ABC pour une prestation de service (réparation). Ce montant est considéré comme étant TTC.

		01/05/N			
4091		Frs - avances et acomptes	600		
44566		TVA sur ABS	100		
	512	Banque		600	
	4458	TVA en attente		100	
		Facture n°			

7.2. Traitement des achats de services – le cas de la TVA sur les encaissements

Comme nous l'avons vu plus haut, la TVA est déductible (avec donc la possibilité d'utiliser le débit du compte « 44566 – TVA déductible sur ABS ») seulement lorsque survient le paiement du service acheté. Dans l'attente de ce règlement, la TVA figurant sur la facture doit être reportée au débit du compte « 445800 – TVA en attente ».

Exemple : le 08/05/N, nous recevons une facture du fournisseur ABC par rapport à une réparation : 2 500 € HT. Un acompte de 600 € TTC a déjà été versé.

		08/05/N			
615		Entretiens et réparations	2 500		
4458		TVA en attente	500		
	401	Fournisseurs		2 400	
	4091	Acompte		600	
		Facture n°			

Lorsqu'arrive l'échéance du paiement, il faut régulariser la TVA.

Exemple : le 08/05/N, nous recevons une facture du fournisseur ABC par rapport à une réparation : 2 500 € HT. Un acompte de 600 € TTC a déjà été versé. Paiement du solde le 01/06/N.

		01/06/N			
401		Fournisseurs	2 400		
	512	Banque		2 400	
44566		TVA sur ABS	400		
	4458	TVA en attente		400	
		Rgt n°			

Remarque : le compte 4458 – TVA en attente est créditée de 400,00. Ce montant est obtenu en faisant : la TVA en attente qui a été enregistrée lors de la réception de la facture (soit 500 €), moins la TVA en attente qui a été créditée lors de l'acompte (soit 100 €).

7.3. [Le cas de la TVA sur les débits \(régime optionnel\)](#)

Les fournisseurs de services peuvent opter pour la TVA sur les débits. Comptablement, ce régime permet de faire coïncider le fait générateur et la déductibilité, comme pour les achats de biens. Les acomptes versés pour un service sont soumis au régime de la TVA sur les encaissements, que l'entreprise ait choisi l'option sur les débits ou pas.

Exemple : le 08/05/N, nous recevons une facture du fournisseur ABC par rapport à une réparation : 2 500 € HT. Un acompte de 600 € TTC a déjà été versé (le 01/05/N). Ce dernier a opté pour la TVA sur les débits. Le montant de l'acompte est considéré comme étant TTC.

		01/05/N			
4091		Frs - avances et acomptes	600		
44566		TVA sur ABS	100		
	512	Banque		600	
	4458	TVA en attente		100	

		Facture n°		
--	--	------------	--	--

Nous voyons bien ci-dessus que l'écriture est la même que le fournisseur ait opté pour la TVA sur les débits ou pour la TVA sur les encaissements.

Par contre, pour l'enregistrement de la facture et du paiement, nous retombons sous le régime des achats de biens, puisque le fournisseur a opté pour la TVA sur les débits :

		08/05/N		
615		Entretiens et réparations	2 500	
44566		TVA sur ABS	400	
4458		TVA en attente	100	
	401	Fournisseurs		2 400
	4091	Acompte		600
		Facture n°		

Pour le paiement : 401, Frs à 512 Banque pour 2 400 €.